

CELLULE D'ANALYSE EUROPÉENNE

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

RAPPORT D'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE DU PROGRAMME DAPHNÉ III 2007- 2013
COM (2011) 254 [INTRODUIT PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE LE 11 MAI 2011]

APERÇU

Document	rapport; texte non destiné à un processus législatif
Domaine	droits fondamentaux et justice (articles 2 et 3 du Traité sur l'Union européenne; Titre V du TFUE); Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

HISTORIQUE

L'initiative Daphné a été créée en 1997 par le Parlement européen pour financer des mesures de lutte contre la violence envers les enfants, les adolescents et les femmes. Elle s'inscrit dans le prolongement du congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, organisé en août 1996 à Stockholm, ainsi que des affaires de traite, d'enlèvement et d'exploitation sexuelle d'enfants qui eurent lieu en Belgique cet été-là.

Entre 1997 et 1999, l'initiative Daphné avait déjà financé 149 projets introduits par des associations et des ONG pour un total de 11 millions d'euros.

Le programme Daphné, destiné à poursuivre l'action antérieurement entreprise, a été adopté par le Parlement européen et le Conseil en 2000¹, avec un budget de 20 millions d'euros pour la période 2000-2003. Ce programme est fondé sur la reconnaissance du caractère criminel de la violence, la menace sérieuse que cette violence constitue pour la santé de notre société, et aborde le phénomène par une approche centrée sur la victime.

Le programme a été poursuivi pour la période 2004-2008² (Daphné II; 50 millions d'euros), puis pour la période 2007-2013 (Daphné III; budget de 116,85 millions d'euros)³.

¹ Décision n° 293/2000/CE du Parlement européen et du Conseil du 24 janvier 2000 (Journal officiel des Communautés européennes L 34/1 du 09.02.2000)

² Décision n° 803/2004/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 (Journal officiel des Communautés européennes L 143/1 du 30.04.2004)

³ Décision n° 779/2007/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2007 (Journal officiel de l'Union européenne L 173/19 du 03.07.2007)

RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

Le rapport formule une série de recommandations, parmi lesquelles: augmenter la visibilité du programme Daphné, en particulier dans les États membres de l'Europe centrale et de l'est, financer moins de projets mais de plus grande envergure, mieux gérer la procédure de sélection, améliorer et mettre à jour le site internet «Daphné Toolkit» (www.daphne-toolkit.org).

L'évaluation confirme le succès global du programme Daphné dans la réalisation de ses objectifs, en prenant des mesures préventives, en offrant une assistance et une protection aux victimes et aux groupes à risque.

Depuis 2007, le programme Daphné III a financé environ 200 projets qui ont permis d'établir des réseaux européens, de partager les meilleures pratiques, de mener une série d'études au sujet de la violence.

Dans l'intérêt des parties demandeuses, la Commission européenne resserrera les liens entre le programme et l'évolution des politiques menées dans le domaine des droits fondamentaux.

EN SAVOIR PLUS

Vous pouvez consulter le document via le lien suivant:

➤ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0254:FIN:FR:PDF>

Le Parlement européen a adopté une résolution relative au programme Daphné III: voir la résolution législative du Parlement européen du 22 mai 2007 sur la position commune du Conseil en vue de l'adoption de la décision du Parlement européen et du Conseil établissant pour 2007-2013 un programme spécifique visant à prévenir et à combattre la violence envers les enfants, les jeunes et les femmes et à protéger les victimes et les groupes à risque (programme Daphné III) dans le cadre du programme général "Droits fondamentaux et justice" (16367/1/2006 - C6-0089/2007 - 2005/0037A(COD)); Journal officiel de l'Union européenne C 102 E/88 du 24.04.2008.

➤ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2008:102E:0088:0088:FR:PDF>

Descripteurs Eurovoc: programme d'action, programme communautaire, violence, violence domestique, protection de l'enfance, droits de la femme, droits de l'enfant

NB. Vous pouvez consulter nos fiches de synthèse sur le site des États membres «Interparliamentary EU information exchange»: www.ipex.eu
(Base de données → Documents CE → COM 2011 (numéro) → Pages d'examen parlementaire).

Rédaction: Laurent Pottier; 30.05.2011